

ETATS GENERAUX DU CINEMA ITINERANT
9 décembre 2011 à Vendôme
COMPTE-RENDU / RELEVÉ DE DECISIONS

43 structures itinérantes représentées - 74 participants

10h / 12h30

Table ronde animée par Eric Raguet de Cinébus, avec Lionel Bertinet du CNC, Jean-Marie Gevaudan de l'ADRC, Jocelyn Termeau de Centre Images et de la Région Rhône-Alpes

Eric Raguet rappelle :

- Ce sont les 3èmes Etats généraux des cinémas itinérants, merci à Centre Images de son accueil au sein du Festival du film de Vendôme.
- L'association nationale des cinémas itinérants (ANCI) s'est créée en février 2011 à Clermont Ferrand et compte aujourd'hui 50 adhérents.
- Depuis 3 ans que des négociations ont été entamées avec les pouvoirs publics et les branches de la profession en vue du passage au numérique des circuits itinérants, l'ANCI a permis aux cinémas itinérants d'être considérés comme des acteurs importants du développement culturel territorial et de l'éducation à l'image. Les circuits desservent autant de communes que l'ensemble des salles fixes en France, et leur rôle politique est indéniable également.
- Trois points restent à régler pour le passage au numérique des circuits, condition sine qua non de leur survie, et ce ne sont pas les moindres :
 - la dérogation pour pouvoir éventuellement bénéficier d'un matériel dont la norme ne soit pas exactement celle du cinéma (1.9K au lieu du 2K) n'est pas encore signée par le Président du CNC
 - la question du financement de cet investissement est à définir : combien d'appareils par circuit, selon quels critères ? Quelle part du CNC ? La règle des minimis s'appliquera t-elle ?
 - Comment va être accompagnée la période de transition des circuits itinérants vers le numérique, alors que les copies 35mm vont très certainement disparaître avant que les circuits ne soient tous équipés : rôle de l'ADRC pendant cette période de transition ?

Julien Poujade de la Maison de l'image explique les principales spécifications techniques qui ont été définies pour la fabrication d'un matériel adapté aux circuits : même système que les projecteurs fixes en ce qui concerne le serveur, la sécurité des données et l'utilisation des DCP des distributeurs, projecteur robuste, puissant, limites d'encombrement, de poids, éventuelle dérogation et limite de celle-ci (*cf. cahier des spécifications techniques*).

Ce document est en ligne sur le site de l'ANCI : www.cinema-itinerant.org/

Rafaël Maestro de Ciné Passion en Périgord résume le système d'aide qui a été mis en place pour que toutes les salles fixes réalisant plus de 5 séances par semaine puissent s'équiper en numérique : aide du CNC pouvant aller jusqu'à 90% de l'investissement et complétant les éventuelles contributions numériques et les aides des collectivités territoriales. Le système qui sera mis en place pour les circuits sera-t-il comparable ? Le CNC doit l'annoncer le cas échéant pour que les collectivités locales se positionnent !
Quid des salles fixes dont l'activité est plus faible, sachant qu'une partie de ces salles correspondent à d'anciens points de cinéma itinérant dynamiques, encore bien souvent gérés par les circuits !

Lionel Bertinet donne quelques premières réponses à ces questions :

- Entre février et août 2011, une étude a porté sur les 130 circuits recensés en France - 88 circuits ont répondu, soit 68% de réponses
- Ces 88 réponses concernent 1716 points de projection - 155 projecteurs fixes et 167 projecteurs mobiles
- En moyenne, les circuits comptent 20 points de projection, 2 projecteurs fixes et 2 projecteurs mobiles
- Les circuits comptent entre 1 et 93 points de projection (le plus important en nombre de points est CinéLigue Nord-Pas de Calais)
- 9% des circuits ont des projecteurs fixes ; le circuit d'Alsace compte 33 projecteurs fixes !
- Pour définir le nombre de projecteurs qui serait éligible à l'aide du CNC, Lionel Bertinet envisage que soient pris en compte le nombre de points des circuits et la géographie du territoire ; par contre, les projecteurs fixes des points de circuit, achetés par les communes, ne pourront pas être pris en compte. Seuls pourront être aidés les propriétaires du matériel, or les communes ne sont pas exploitantes, pour le CNC, elles ne sont pas en lien juridique avec lui. Il ne sera donc pas possible de financer le matériel acquis par les communes, seul celui acquis par les circuits itinérants le sera.
- Le CNC envisage de signer la dérogation dans les limites fixées par le cahier des spécifications techniques
- L'aide du CNC pourra être calquée sur celle accordée aux salles fixes : une aide pouvant aller jusqu'à 90% des investissements, sachant qu'il faudra définir avec l'ANCI l'ensemble des matériels qui seraient éligibles (bibliothèque ? système son ?...). Le dossier-type à remplir sera accessible dès que le matériel sera sur le marché.
- Une étude est en cours au niveau des missions de l'ADRC pour que l'Agence continue d'être aux côtés des exploitants dans le cadre de la période de transition.
- La règle des minimis va s'appliquer : les associations ne pourront pas bénéficier de plus de 200 000€ de subvention sur 3 ans pour leur investissement numérique.

Lionel Bertinet suggère de créer d'autres entités juridiques pour contourner cette règle.

- Pour les salles fixes organisant moins de 5 séances par semaine, des dérogations sont possibles pour pouvoir bénéficier de l'aide du CNC, dans certaines limites d'activités malgré tout. Le dispositif d'aide CINENUM sera ouvert à ces salles lors du 1^{er} semestre 2012.

La Région Rhône Alpes présente l'étude puis la politique qui a été décidée pour l'aide à la numérisation des salles. L'aide de la Région Rhône Alpes a été votée en décembre 2010 : les critères sont ceux du CNC avec une modulation selon la programmation des salles, leur classement art et essai et leur politique d'animation. 200 écrans sont concernés dans la Région et 60 d'entre eux ont déjà bénéficié de l'aide. 3 à 3.5 millions d'euros seront investis à terme, 800 000€ ont déjà été dépensés en 7 mois. La Région a pour objectif de conserver la couverture très fine du territoire en matière de salles, la richesse du tissu et de garder la même ambition pour les circuits itinérants. *qui recense 17 circuits en activité et plus de 250 points de projection itinérants*

Jean-Marie Gevaudan de l'ADRC insiste sur la mission de l'Agence aujourd'hui : permettre aux salles d'avoir accès aux films, dans toute leur diversité, la priorité étant l'argentique et son intervention concerne à 85% les films art et essai. Son intervention a augmenté de 32% entre 2010 et 2011 et le CNC a abondé dans son budget en prenant en compte cette augmentation. Les distributeurs proposant actuellement en tre 2/3 et ¾ de leurs sorties en numérique, Il reconnaît que l'accès aux films est devenu plus difficile en 35mm. L'ADRC ne tire des copies que s'il y a une demande suffisante des salles et sur plus de 4 semaines. L'ADRC a donc besoin que les circuits définissent ce dont ils auront besoin comme type de films pendant la période de transition. Lionel Bertinet déclare que le CNC « abondera à hauteur des besoins des circuits ». Il faut que l'ANCI rencontre le chargé de l'étude en cours concernant l'avenir de l'ADRC et portant sur les conditions permettant de garantir l'accès de toutes les salles aux films dans cette période.

Remarques et questions :

- Le nombre de séances est au moins aussi importante à prendre en compte que le nombre de points agréés.
- Gérard le Cann du réseau Génériques de la Ligue Basse Normandie souhaite connaître l'avancée des négociations avec la FNCF et les distributeurs en vue de la signature de la dérogation à la norme du cinéma pour les circuits.
- La FNCF prend la parole en reconnaissant qu'effectivement, il n'y a pas de matériels 2K sur le marché pour les itinérants. La Fédération s'est battue pour que la qualité du numérique soit supérieure à celle du 35mm. Elle va devoir gérer un problème politique entre les petites salles fixes et les circuits. Le représentant de la FNCF déclare que la Fédération doit appuyer la transition des circuits, pas leur mettre des « bâtons dans les roues ».
- Eugène Andreanszki des Enfants de cinéma insiste sur le fait que 47 circuits itinérants participent au dispositif d'éducation à l'image Ecole et cinéma. Pour lui, les circuits sont malmenés et il semble que la FNCF ne les représente pas comme elle devrait le faire. Il pose aussi la question de la numérisation des œuvres du répertoire, qui prend beaucoup de retard.

14h /16h

Table ronde animée par Eric Raguet de Cinébus, avec François Helt de la société DOREMI, Raphaël Maestro de Ciné Passion en Périgord, Thierry Delpit de la société CINEGO

François Helt présente l'expérimentation qui a été menée en juin dernier : 12 appareils CLARUS ont été produits et 3 ont été mis à la disposition de l'ANCI pour être testés par des circuits. Les appareils ont été brutalement repris et les tests ont été arrêtés, car Texas Instrument a eu l'information sur ces nouveaux appareils de projection numérique alors que la société n'avait pas donné son accord pour l'utilisation d'une de ses puces électroniques.

DOREMI espère pouvoir proposer un nouveau prototype, équipé d'une puce un peu moins puissante et autorisée par Texas Instrument et une autorisation de mise sur le marché (que se partagent aujourd'hui 3 fabricants, et dont DOREMI est encore exclu), d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2012. Les remarques des circuits ont été prises en compte dans la mesure du possible :

- 2 gammes seront ainsi proposées, un petit appareil et un plus gros pour les plein air notamment
- les appareils pourront sortir du 25 images/s, contrairement à certains projecteurs numériques plus anciens
- le projecteur sera solide, les éléments seront collés, il sera équipé de lampes UHP moins fragiles, moins chauffantes et moins consommatrices d'énergie que les lampes Xenon, des entrées HDMI seront prévues.
- L'espace couleur sera celui du cinéma et le projecteur ne sera pas un projecteur HD mais bien un projecteur numérique
- Le système serveur-projecteur sera d'un seul bloc
- Le poids, par contre, ne pourra pas permettre à un projectionniste de porter seul le matériel, il devra avoir une aide.
- Pour le son : il faudra un adaptateur, le projecteur sera équipé de 8 canaux de son, et pour sortir du son cinéma 5.1, il faudra 5 ou 6 enceintes.
- Le projecteur n'aura pas besoin d'un espace climatisé, et il pourra être placé en salle car il ne fait presque pas de bruit.
- Le prototype sera présenté au CNC et à l'ANCI, puis certifié et la dérogation devra avoir été signée impérativement en parallèle.

François Helt présente ensuite le calendrier pour pouvoir acheter cet appareil :

- 1 prototype fin mars 2012
- 1 dossier industriel à faire : 6 mois
- Fabrication de la pré-série : 4 à 5 mois
- Fabrication en série : 30 projecteurs par mois ensuite

- Il faut un marché d'au moins 200 appareils pour lancer la fabrication.

Thierry Delpit de la société CINEGO présente le fonctionnement de sa structure, qui gère les sorties de film et génère les clés de décryptage des données des DCP (clés KDM). Pour diffuser un film, il faut un fichier (le disque dur, appelé aussi DCP) et une autorisation pour la projection (la clé KDM).

Pour les circuits, il faudra que la société étudie s'il sera nécessaire d'avoir une clé par point de projection et une clé par appareil pour pouvoir passer un film, ou s'il pourra être mis en place une clé utilisable pour tous les appareils sur tous les points de projection... ! Il pense que les distributeurs ne poseront pas de problèmes aux itinérants et qu'il sera possible de générer une clé pour toutes les projections, si l'exploitant est déclaré comme tel et connu du distributeur.

Raphaël Maestro suggère que dans les dépenses éligibles à l'aide du CNC, l'adaptation de l'unité son et l'unité objectifs soient prise en compte.

Il explique que les circuits devront s'adapter pour pouvoir passer au numérique :

- Les projectionnistes devront non seulement se familiariser avec un environnement numérique, mais aussi apprendre un autre travail : médiation, programmation et enregistrement d'avant-programmes, présentations de séances... Les spectateurs continueront de venir aux séances si l'accueil et l'accompagnement des séances sont assurés.
- Les points de projection devront aussi prévoir à une aide bénévole pour chaque séance, pour aider à porter le matériel notamment.
- Ce passage au numérique qui se fait désirer est l'occasion pour les circuits de mettre à plat leur mode d'organisation et leurs missions et d'accompagner cette mutation avec des formations adaptées aussi bien au niveau technique que stratégique.

Eric Raguet conclue qu'on pourra donc organiser les 4^{èmes} Etats généraux en décembre 2012, les circuits ne seront pas encore équipés à cette date... Il remercie chacun d'avoir participé, les invités pour leurs interventions, Centre Images pour son accueil et propose aux participants de profiter d'une projection dans le Ciné-mobile de Centre Images.

PROCHAINES ECHEANCES POUR L'ANCI :

- REUNION AVEC LE CNC POUR LES CRITERES ET LES DEPENSES ELIGIBLES EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES SUBVENTIONS
- REUNION AVEC LE CHARGE D'ETUDE SUR L'EVOLUTION DES MISSIONS DE L'ADRC
- REUNION AVEC LA FNCF POUR LA DEROGATION
- REUNION AVEC DOREMI POUR LES AMENAGEMENTS TECHNIQUES DU CLARUS
- PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE : PROBABLEMENT EN MARS à PARIS